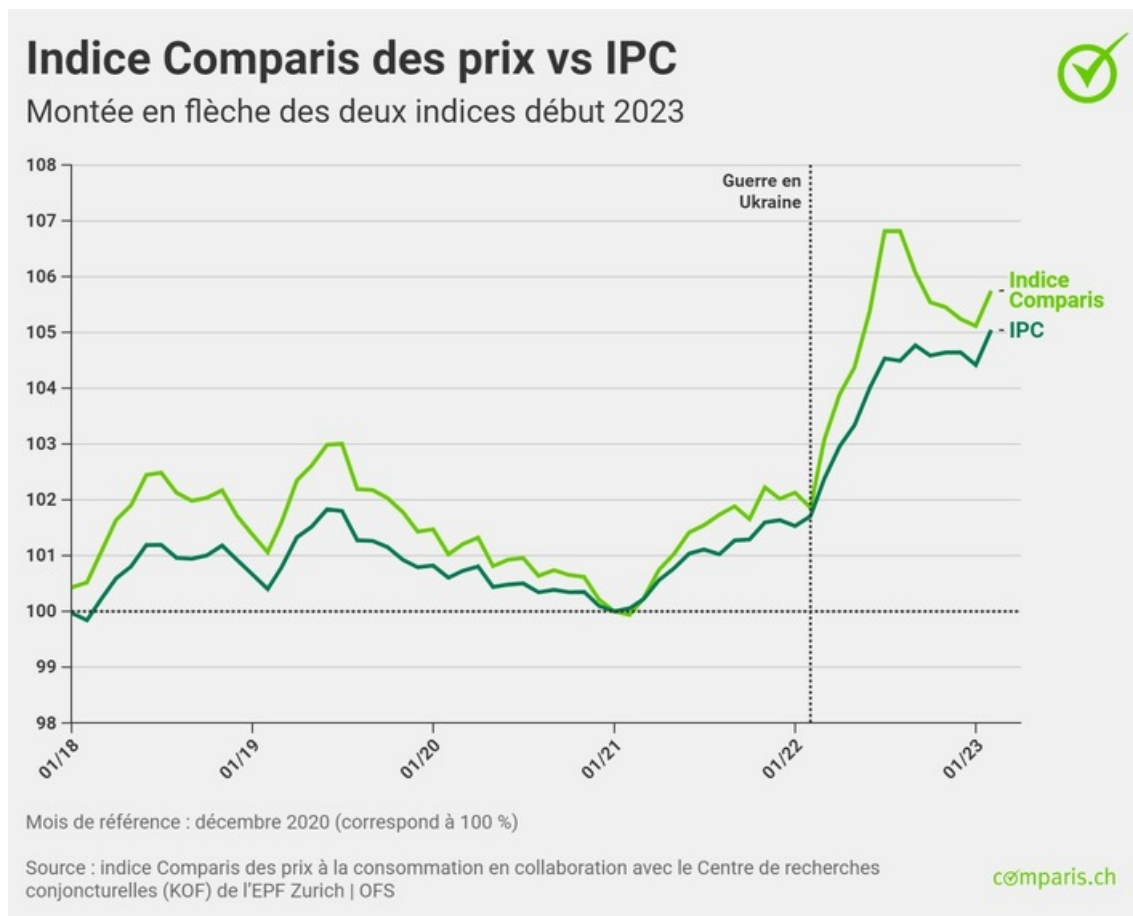


22.02.2023 – 00:30 Uhr

## Communiqué de presse : Les prix élevés de l'électricité et du gaz stimulent le renchérissement



### Communiqué de presse

#### Indice Comparis des prix à la consommation janvier 2023

#### Les prix élevés de l'électricité et du gaz stimulent le renchérissement

En Suisse, l'inflation ressentie a augmenté de 3,8 % en janvier par rapport au même mois de l'année précédente. Elle était ainsi nettement supérieure à la moyenne annuelle de 2022 de l'indice Comparis des prix à la consommation\* de 3,5 % - et aussi plus élevée que l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) officiellement publié. Il y a eu une hausse massive des prix de l'électricité et de l'énergie de chauffage, notamment le gaz. « La progression vertigineuse de l'inflation montre que les prix vont continuer à augmenter en 2023 », explique Michael Kuhn, expert Argent chez Comparis.

Zurich, le 22 février 2023 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est calculé sans les facteurs qui l'atténuent, tels que les loyers ou les biens durables.

Ainsi, selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 3,8 % de janvier 2022 à janvier 2023. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) rend compte quant à lui d'une hausse de 3,3 %.

Depuis décembre 2022, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,9 point de pourcentage précisément (IPC : +0,5 point de pourcentage).

#### Forte hausse en janvier

L'augmentation a principalement été due à la forte hausse du prix de l'électricité ainsi qu'à celle du prix des denrées alimentaires, notamment du pain, de la farine et des produits céréaliers. Mais les prix des autres denrées alimentaires ont d'une manière générale fortement augmenté. Même si, par exemple, les prix du carburant ont de nouveau connu une baisse ces derniers mois, cela n'a pas permis d'endiguer la poursuite de l'inflation.

« Avec la forte hausse du prix de l'électricité, une grande partie de la population a pris encore plus conscience de l'inflation. Même si le renchérissement venait à connaître un fléchissement en cours de l'année, même léger, il devrait nous occuper encore un bon moment », déclare Michael Kuhn.

### **La Suisse reste préservée par l'inflation**

En comparaison internationale, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 9,3 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période (dans l'ensemble de l'UE : +10,6 %). En janvier, le taux d'inflation s'établissait à -0,4 % (contre -0,2 % dans l'ensemble de l'UE).

Pour toute l'année 2023, l'inflation devrait atteindre 6,1 % dans la zone euro et 7 % dans l'UE. En Suisse, le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) table sur un renchérissement de 2,2 % pour l'année en cours. « En comparaison à long terme, l'inflation en Suisse restera élevée, mais nettement inférieure à celle de la plupart des pays européens », déclare M. Kuhn.

### **L'électricité a augmenté d'un quart**

En comparaison avec le mois précédent, ce sont les prix de l'électricité qui ont le plus augmenté, en l'occurrence de 25,5 % (comme en décembre 2022). Ils n'ont jamais été aussi élevés sur les 20 dernières années. Selon la Commission fédérale de l'électricité, un ménage type paie près de 27 centimes le kilowattheure en 2023, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'an dernier.

« De nombreuses entreprises d'électricité en Suisse achètent une grande partie de leur électricité sur le marché de gros européen. Ces prix ont considérablement augmenté. En France, la production des centrales nucléaires, inférieure à la moyenne, ainsi que l'augmentation des coûts du gaz, du charbon et des certificats CO<sub>2</sub> dans toute l'Europe ont contribué à cette situation », avance l'expert de Comparis.

### **Plus forte hausse des prix sur douze mois**

Pour celles et ceux qui, le mois dernier, ont réalisé des dépenses au titre des transports aériens, la facture a été nettement plus salée qu'il y a un an puisque les tarifs ont augmenté de 39,8 %. Selon l'analyse de Comparis, aucun autre produit n'a connu une hausse aussi forte sur douze mois.

Les prix de l'énergie pour le chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) ont également augmenté, de 31,8 %. Les prix de l'énergie pour le chauffage se hissent ainsi sur la deuxième marche du podium de l'inflation. Les prix de l'électricité (+25,5 %) enregistrent la troisième plus forte augmentation. Le sucre et la margarine, les graisses et les huiles alimentaires se classent respectivement aux quatrième et cinquième rangs, avec plus 15,6 % et plus 14,4 %.

« Pour le sucre, différents facteurs jouent un rôle : les betteraves sucrières locales ont une teneur en sucre plus faible en raison des conditions météorologiques, ce qui se traduit par un rendement plus faible. De plus, les coûts énergétiques plus élevés ont rendu la production de sucre plus chère », commente M. Kuhn. « Dans l'UE aussi, les prix du sucre ont considérablement augmenté en raison de la diminution des surfaces cultivées et des récoltes en baisse. »

### **Plus forte augmentation des prix en 20 ans**

Au cours des 20 dernières années, c'est l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) qui a le plus fortement augmenté : son prix a grimpé de 191,6 % en moyenne depuis janvier 2003.

Les cigarettes ainsi que les journaux et magazines occupent les deuxième et troisième places du top 5 de l'inflation à long terme, avec respectivement 83,6 % et 68,0 % d'augmentation.

Les autres tabacs (+65,4 %) et les services financiers (+55,7 %) se sont eux aussi nettement renchérissés pour les consommatrices et les consommateurs.

### **Plus forte inflation chez les couples de 65 ans ou plus sans enfants**

Les couples de 65 ans ou plus sans enfants représentent la catégorie pour laquelle l'inflation s'est fait le plus ressentir au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 4,1 %.

En janvier, le coût de la vie a encore augmenté de 0,8 % par rapport au mois précédent pour cette catégorie de personnes.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les ménages monoparentaux qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 104,7 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 3,6 % sur les douze derniers mois. « Alors que les couples sans enfants disposent en général de plus de moyens pour vivre dans des logements plus grands et voyager, les familles monoparentales, souvent, n'ont pas cet argent. Mathématiquement, elles ressentent moins le renchérissement, car elles ne peuvent de toute façon pas se permettre bon nombre des biens et des services touchés par la hausse des prix, ou en petites quantités seulement », explique M. Kuhn.

### **Plus forte inflation chez les personnes qui gagnent moins bien leur vie**

Sur la base des revenus, c'est pour la catégorie qui gagne le moins que la vie s'est le plus renchérie par rapport à l'année dernière. Son indice des prix à la consommation a progressé de 3,9 %. En janvier, le renchérissement se situait à 1,0 %.

La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 3,7 % depuis l'an passé, mais le mois dernier, ils ont augmenté de 0,5 %.

## Le renchérissement reste le plus élevé en Suisse italienne

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse italienne a enregistré le renchérissement le plus élevé par rapport à l'année précédente, avec plus de 3,9 %. En janvier, le niveau des prix a augmenté de 0,6 %.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse alémanique et en Suisse romande, où il s'élève à 3,8 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans ces régions a augmenté de 0,6 % en janvier.

## Plus forte baisse des prix sur douze mois

Il y a un an, les consommatrices et consommateurs payaient plus qu'en janvier 2023 pour les supports de stockage et contenus. Selon l'analyse de Comparis, leurs prix ont chuté de 3,9 % depuis l'année précédente. Les prix des autres prestations de santé enregistrent la seconde plus forte baisse (-3,6 % par rapport à janvier 2022).

Les prix des services de télécommunication (-3,1 %), des services pour fourniture et entretien du logement (-2,9 %) ainsi que ceux des vêtements pour enfants (-2,7 %) ont également baissé.

## \* Indice Comparis des prix à la consommation

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique.

Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Sont ensuite calculés les [indices-chaînes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

## Pour plus d'informations :

Michael Kuhn  
Expert Consumer Finance  
Téléphone : 044 360 53 91  
Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
[comparis.ch](http://comparis.ch)

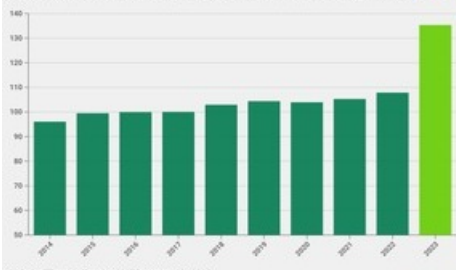
## À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

## Medieninhalte



En 2023, le coût de l'électricité sera plus de 25 % plus élevé qu'en 2022



Mois de référence : décembre 2017 (correspond à 100 %)

| Groupe de produits  | Prix en novembre par rapport au prix en novembre de l'année précédente (pour trouver le produit de votre choix ) | Variation depuis le mois de N-1 | Variation depuis le mois précédent | Variation au cours des 10 dernières années |
|---|--|---------------------------------|------------------------------------|--|
| Transports aériens  |  | 39.8%                           | -4.1%                              | 0.5%                                       |
| Énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) |  | 31.8%                           | 0.6%                               | 191.6%                                     |
| Électricité   |  | 25.5%                           | 25.5%                              | 17.6%                                      |
| Sucre   |  | 15.6%                           | 9.4%                               | -4.8%                                      |
| Margarine, graisses et huiles comestibles                                     |  | 14.4%                           | 6.2%                               | 24.6%                                      |
| Beurre  |  | 12.3%                           | 3.2%                               | 30.6%                                      |
| Voyages à forfait   |  | 10.4%                           | -0.6%                              | 3.5%                                       |
| Café (commerce de détail)   |  | 9.8%                            | 7.3%                               | 9.8%                                       |
| Pain, farine et produits céréaliers   |  | 9.1%                            | 3.4%                               | 0.1%                                       |

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100903214> abgerufen werden.